

Repentigny, 14 décembre 2022

**MÉMO - Levée de suspension de permis de conduire
Période des Fêtes 2022-2023**

À noter que les bureaux de la cour municipale seront fermés à compter du 23 décembre à midi. **La reprise des opérations se fera le mardi 3 janvier 2023.**

Il demeure possible d'effectuer vos paiements via le www.constats-express.com en ayant en main votre numéro de constat ou votre numéro d'entente de paiement.

ATTENTION

Si un dossier, pour lequel votre permis de conduire est suspendu, est payé entre le 24 décembre et le 27 décembre, **des avis de paiement d'amende et de levée de suspension de permis de conduire seront transmis à la SAAQ les 28 et 29 décembre.**

Pour tous les paiements faits après ces dates, les levées de suspension ne seront acheminées à la SAAQ **que le 3 janvier** uniquement. **Il est de votre responsabilité** de vous assurer que votre droit de circuler est valide **avant** de prendre le volant.

À noter qu'aucune procédure de perception ne sera entreprise pour des paiements dû entre le 23 décembre et le 3 janvier. Si votre paiement est exigible durant cette période, contactez l'équipe de la cour dans la semaine du 3 janvier au 450 470-3500.

Joyeuses Fêtes !



Mélissa Dufresne, greffière
Cour municipale de Repentigny

